

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Réunion n°5 du Comité technique post-incendie de Mostuéjols
Date : jeudi 23 mars 2023
Lieu : Millau

Personnes excusées :

- Jean-François Dumas, Commune de Mostuéjols, PNR des Grands Causses ;
- Agnès Simonin, DREAL Occitanie, Inspectrice des Sites ;
- Stéphane Foury, Fransylva Aveyron.

Participants (par ordre alphabétique) :

- François Artel, ONF ;
- Joël Atché, PNR des Grands Causses ;
- Christine Bedel, Commune de Mostuéjols ;
- Lisa Bescond, ONF ;
- Guillaume Bessigneul, ONF ;
- Jérôme Bussière, PNR des Grands Causses ;
- Jean-Jacques Charles, CC Millau-Grands Causses ;
- Frédéric Delmas, Conseil départemental de l'Aveyron ;
- Christian Forir, Commune de Rivière-sur-Tarn.
- Joseph Gagneux, DDT de l'Aveyron ;
- Laure Jacob, PNR des Grands Causses ;
- Grégory Philippe, CNPF Occitanie ;
- Jean-Paul Pourquier, Commune du Masegros Causses Gorges ;
- François Roure, Sous-Préfecture de Millau ;
- Dominique Salles, Sous-Préfecture de Millau ;
- Lieutenant Lin Vidal, SDIS 12

ORDRE DU JOUR :

- Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie à et autour de Mostuéjols

CONSTAT ET RELEVÉ DECISION

POINT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS ET TRAVAUX D'ABATAGE A MOSTUEJOULS

Forêts publiques (ONF) : fin d'exploitation d'ici la fin du mois de mars.

Forêts privées (CNPF Occitanie) : fin d'exploitation d'ici fin mars/début avril (15 jours environ) du côté des Cassals et du Vors, début des travaux côté la Bessède à la suite pour SylvaBois. Les travaux conduits par Engelvin sur la Bessède sont en voie de finalisation.

Sécurisation des sentiers de randonnées (PNR des Grands Causses) : finalisation d'ici la fin du mois de mars sauf la portion de sentier du Cremadis qui sera réalisée à l'automne (hors période de

sensibilité des Vautours moines) (→ modification de l'arrêté municipal en conséquence pour les vacances de printemps).

La sous-préfecture souhaiterait un renforcement de la signalétiques d'interdiction de randonnées hors sentiers ouverts. Il serait nécessaire de rappeler les enjeux et les risques en renouvelant la communication dans les Offices de Tourisme, dans la presse locale et via les réseaux sociaux à l'occasion de la révision de l'arrêté.

Le CNPF Occitanie souligne que, après la période d'exploitation, des camions continueront à circuler sur les pistes pour l'enlèvement des bois.

Il est constaté une fréquentation anarchique du secteur. Cette question est abordée dans le cadre du Comité de pleine-nature animé par la Communauté de Communes Millau-Grands Causses.

CONTEXTE DE LA DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE

Le Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (Plan de massif DFCI) vise à planifier les actions nécessaires à mettre en œuvre sur un massif forestier pour faire face aux feux de forêts. Il définit un programme pluriannuel des actions opérationnelles et des opérations précises à mettre en œuvre. Il vise, à partir de l'inventaire des équipements existants, à :

- Identifier les axes stratégiques et tous les équipements nécessaires à la lutte contre les incendies ;
- Améliorer les axes existants identifiés par la réfection et mise aux normes des pistes DFCI ;
- Créer, si nécessaire, de nouvelles pistes (en privilégiant le réseau préexistant dans la mesure du possible) ;
- Donner un cadre juridique aux ouvrages, par la mise en servitude des pistes DFCI ;
- Créer des points d'eau par la mise en place de citernes DFCI pour une l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE) ;
- Créer et pérenniser les coupures de combustibles.

Ce document est un préalable nécessaire pour obtenir des financements jusqu'à 80% (Etat + FEADER) pour la réalisation des équipements prévus.

Le Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie du Causse Noir a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Millau-Grands Causses et a été finalisé en 2012. Il a été présenté à la Commission départementale en charge de la prévention des risques naturels, technologiques et miniers le 11 juillet 2014.

Au-delà de la rédaction du rapport, il faut souligner que plusieurs actions du plan de massif ont été mises en œuvre par la Communauté de Communes et l'Office national des forêts et les propriétaires forestiers à l'ouest du massif. En revanche, les mesures prévues à l'est du massif ont peu été mises en œuvre.

Ce Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie était l'un des deux Plan de massif prévus au PDPFCI 2007-2013. Le PDPFCI 2017-2026 prévoit la mise en œuvre de 5 Plans de massif DFCI ou réflexion similaire sur le département de l'Aveyron.



Un document similaire a été élaboré en Lozère pour la partie du Causse de Sauveterre et du Causse Méjean (partie boisée) à la suite des incendies de 2003 (ce document est intitulé "Plan de massif du Causse de Sauveterre" et a été approuvé par la sous-commission préfectorale feux de forêts de la Lozère le 15 octobre 2007). Sur le secteur du Massegros une série d'aménagements ont été mis en œuvre sur le Causse de Sauveterre.

RELEVÉ DE DECISION

Les membre du Comité technique s'entendent pour :

- Réalisation d'un Plan de massif DFCI « Causse de Sauveterre et Causse Rouge » (ou « Vallée du Tarn et Causse Rouge » [*nom à définir*]) avec l'appui d'un bureau d'étude, le périmètre concernant uniquement sur le Département de l'Aveyron et s'insérant entre le périmètre du Plan de massif du Causse de Sauveterre et celui du Plan de massif DFCI du Causse Noir et dont sa limite serait la rivière Tarn au sud et est, la Muse à l'ouest et la route de Sévérac-d'Aveyron au Massegros au nord en Aveyron (voir la carte ci-dessous) ;
- L'évaluation et la mise à jour du Plan de massif DFCI du Causse Noir à dire d'experts.

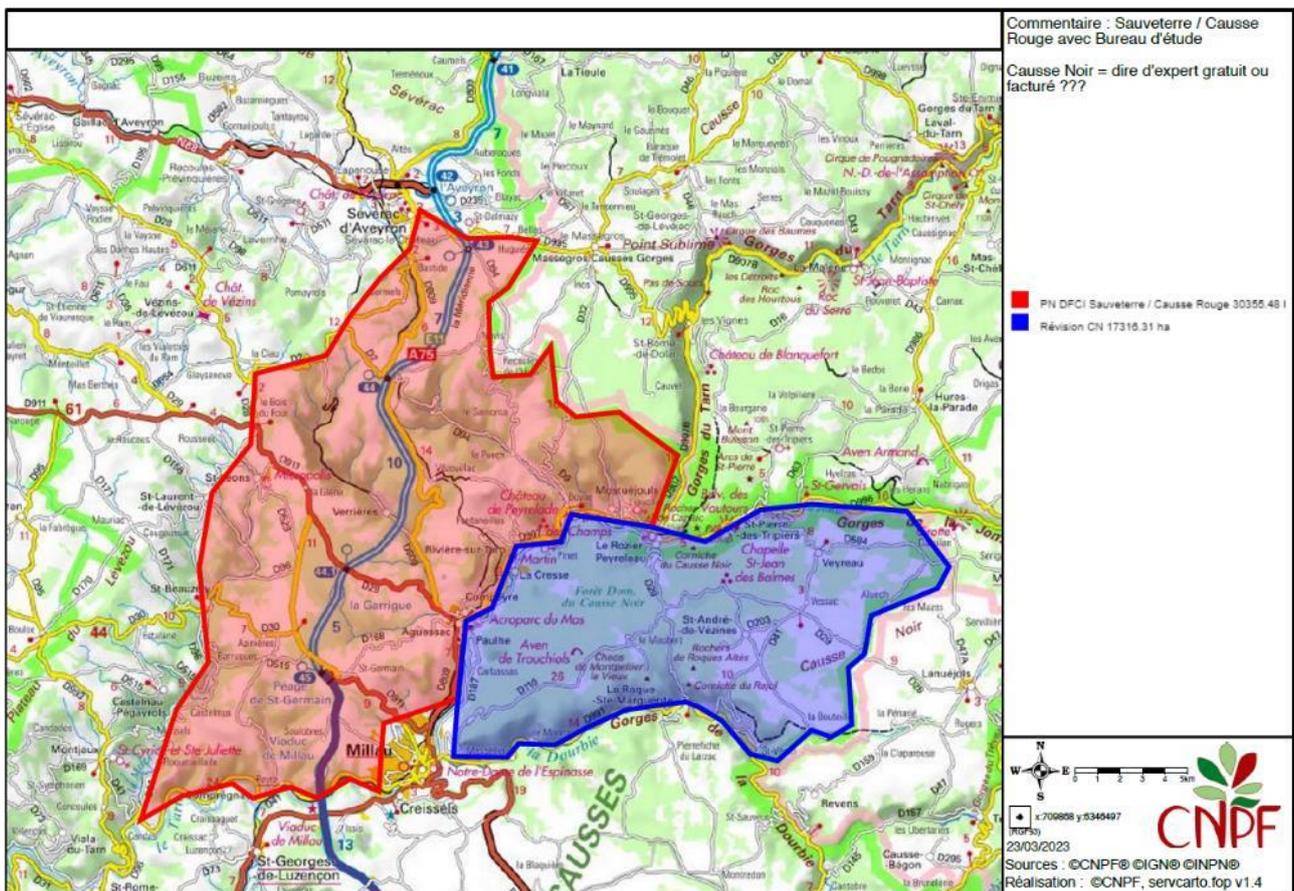


Figure 1 : Périmètres approximatifs des PMDFCI dans le sud Aveyron (cartographie CNPF Occitanie)

Ce Plan de massif DFCI doit être élaboré en cohérence avec le schéma concernant le Causse de Sauveterre en Lozère et le Plan de massif DFCI du Causse Noir.

Le périmètre du Plan de massif DFCI « Vallée du Tarn et Causse Rouge » concerne le périmètre de 3 EPCI. La maîtrise d'œuvre demeure à définir. 3 scénarios sont envisagés avec un conventionnement

nécessaire avec les différents EPCI concernés (CC Millau-Grands Causses, CC Muse et Raspes du Tarn, CC du Causse à l'Aubrac et CC Lévézou-Pareloup) :

1. Un portage par la Communauté de Communes Millau-Grands Causses (la plus concernée en superficie) ;
2. Un portage par le Syndicat mixte du PNR des Grands Causses ;
3. Un portage par le Conseil départemental de l'Aveyron.

Une réunion entre les services du PNR des Grands Causses, de la Communauté de communes Millau-Grands Causses, de l'ONF, du CNPF Occitanie et du SDIS de l'Aveyron est calée mi-avril pour affiner le périmètre et le calendrier, ébaucher une première version de cahier des charges (sur la base de modèle transmis par la DDT de l'Aveyron) et estimer le temps de travail des structures respectives.

L'échéance d'une consultation et la sollicitation des financements avant l'été dans la mesure du possible.